

Bilanz 2024 GRÜNE Schweiz / Bilan 2024 VERTS suisses

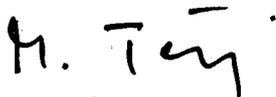
Aktiven (CHF)	Actifs (CHF)	Bilanz / Bilan per 31.12.2023	Bilanz / Bilan per 31.12.2024
Flüssige Mittel	Disponibles (Liquidités)		
Kasse	Caisse du secrétariat	1'254	1'952
PostFinance	Compte postal	188'665	358'804
PostFinance Sekretariatskonto	Compte du secrétariat	570	510
Alternative Bank Schweiz	Banque Alternative Suisse	5'148	5'184
Berner Kantonalbank	Banque Cantonale Bernoise	590'244	490'400
Guthaben/Forderungen	Avoirs/Créances		
Forderungen	Réalisables à court terme (Créances)	158	253
Darlehen	Crédit	-	-
Aktive Rechnungsabgrenzung	Actifs transitoires	79'335	31'116
Anlagevermögen	Actifs immobilisés		
50 Namenaktien ABS	50 actions nominatives ABS	-	-
Büroeinrichtung	Equipement de bureau	1	1
Total		865'375	888'219

Passiven (CHF)	Passifs (CHF)	Bilanz / Bilan per 31.12.2023	Bilanz / Bilan per 31.12.2024
Fremdkapital kurzfristig	Capitaux étrangers		
Kreditoren	Créanciers	65'239	62'290
Passive Rechnungsabgrenzung	Passifs transitoires	108'581	83'148
Fonds/Reserven	Fonds/Réserve		
Fonds/Reserven Wahlen	Fonds/Réserve Election	90'000	90'000
Fonds/Reserven Personal	Fonds/Réserve Personnel	100'000	100'000
Solidaritätsfonds	Fonds de solidarité	4'461	5'860
Reserven Kampagnen	Réserve Campagnes	380'000	287'000
Reserven Avenir vert	Réserve Avenir vert	50'000	195'000
Kantonalpartiefonds	Fonds partis canton.	33'917	31'009
Eigenkapital	Capital propre		
Eigenkapital	Capital propre	33'767	33'177
Jahresgewinn/-verlust	Bénéfice	-590	736
Total		865'375	888'219

Bern, 27. Mai 2025



Rahel Estermann
Generalsekretärin GRÜNE Schweiz



Michael Töngi
Kassier GRÜNE Schweiz

Erfolgsrechnung 2024 GRÜNE Schweiz / Compte 2024 VERTS suisses

Antrag der Geschäftsleitung z.Hd. der Delegiertenversammlung vom 23.08.2025
Proposition de la direction à l'intention de l'Assemblée des délégué-e-s du 23.08.2025

Ertrag (CHF)	Revenus (CHF)	Rechnung 2023	Budget 2024	Rechnung 2024
Bundesbeiträge	Contributions fédérales			
Fraktionspauschale	Contribution fédérale forfaitaire	144'500	144'500	144'500
Bundesbeiträge Fraktionsmitglieder	Contribution fédérale des membres du groupe	917'903	696'800	696'800
Mandatsabgaben	Contributions des mandats fédéraux			
Beiträge Fraktionsmitglieder	Contributions des membres du groupe	206'500	183'000	184'500
Beiträge Bundesrichter*innen	Contributions des juges fédéraux	163'673	168'000	178'289
Mitgliederbeiträge	Contributions des membres			
Mitgliederbeiträge	Contributions des membres	401'988	405'000	405'814
Spenden	Dons			
Spenden*	Dons*	1'713'902	540'000	999'974
Übrige Erträge	Autres revenus			
Abonnemente Greenfo	Abonnements Greenfo	8'057	8'000	10'100
Übrige Erträge	Autres revenus	81'845	14'200	39'104
Kostenbeteiligung Partei und Gremien	participation aux frais, parti et organes	-	-	-
Kostenbeteiligung Medien und Kampagnen	participation aux frais, communication et campagnes	-	-	-
Beiträge Kantonalparteien Kantonalparteienfonds	Contributions au Fonds pour les partis cantonaux	21'205	18'000	17'692
Total Ertrag		3'659'573	2'177'500	2'676'773

Aufwand (CHF)		Rechnung 2023	Budget 2024	Rechnung 2024
Medien und Kampagnen	Communication et campagnes			
Medien und Kampagnen	Communication et campagnes	1'688'700	426'232	458'573
Fachliches (Netzwerke & Arbeitsgruppen)	Expertise (groupes de travail, réseautage)	37'249	18'500	12'081
Mitgliederbetreuung und Fundraising	Gestion des membres et recherche de fonds	62'145	72'700	85'885
Personalaufwand	Charges de personnel			
Lohnaufwand inkl. Sozialversicherungsbeiträge	Charges salariales y compris prestations sociales	1'815'219	1'357'182	1'491'211
Übriger Personalaufwand	Autres charges de personnel	78'824	61'404	65'982
Partei und Gremien	Parti et organes			
Fraktion	Groupe parlementaire	70'451	45'000	42'026
Rückerstattung Beiträge	Rembours. contributions des membres de groupe	30'800	-	-
Präsidium	Présidence	53'500	55'000	94'357
Fi	Direction	2'050	5'000	5'731
Vorstand	Comité	8'359	2'000	1'795
Delegiertenversammlung	Assemblée des délégué-e-s	38'769	55'000	41'077
Junge Grüne	Jeunes Vert-e-s	50'000	50'000	50'500
European Green Party	Verts européens	4'559	5'000	6'033
Beiträge/Dienstleistungen Kantonalparteien	Contributions/prestations aux partis cantonaux	22'967	25'000	34'503
Kantonalparteienfonds (Beitrag GRÜNE CH)	Fonds pour les partis cantonaux (LES VERT-E-S suisse)	30'000	22'000	22'000
Projekte Parteaufbau	Projets de développement du parti	-	-	85'477
Unterstützung aus Kantonalparteienfonds	Soutien provenant du Fonds pour les partis canton	31'229	35'000	42'600
Sonstiger Betriebsaufwand	Autres charges d'exploitation			
Miete inkl. Nebenkosten und Sachversicherung	Loyer y compris charges et assurances	53'196	53'200	54'575
Büro- und Verwaltungsaufwand	Matériel de bureau et frais d'administration	49'905	38'600	53'541
Übriger Aufwand	Autres charges			
Übriger Aufwand	Autres charges	27'266	-	1'000
Reserven	Réserves			
Bildung (+) / Auflösung (-) Reserven Wahlen	Constitution (+) / dissolution (-) élections	-545'000	-	-
Bildung (+) / Auflösung (-) Reserven Personal	Constitution (+) / dissolution (-) personnel	-	-	-
Bildung (+) / Auflösung (-) Kampagnen	Constitution (+) / dissolution (-) campagnes	10'000	-150'000	-93'000
Bildung (+) / Auflösung (-) Avenir vert	Constitution (+) / dissolution (-) Avenir vert	50'000	-	145'000
Bildung (+) / Auflösung (-) Kantonalparteien/Parteaufbau	Constitution (+) / dissolution (-) partis cant./dvpt du parti	-	-	-
Zuweisung (+) / Entnahme (-) Kantonalparteienfonds	Dotation (+) / prélèvement (-) Fonds pour partis cant.	-10'024	-	-24'908
Total Aufwand	Total des charges	3'660'163	2'176'818	2'676'037

		Rechnung 2023	Budget 2024	Rechnung 2024
Total Ertrag	Total des revenus	3'659'573	2'177'500	2'676'773
Total Aufwand	Total des charges	3'660'163	2'176'818	2'676'037
Gewinn/Verlust	Bénéfice/perte	-590	682	736

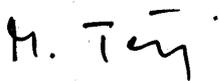
*inkl. Spenden Axa, Mobiliar, Raiffeisen, Groupe Mutuel, Helvetia
*inclus : dons Axa, Mobiliar, Raiffeisen, Groupe Mutuel, Helvetia

Stand Reserven (CHF)	Réserves (CHF), état au	31.12.23	31.12.24	31.12.24
Wahlen	Élections	90'000	90'000	90'000
Personal	Personnel	100'000	100'000	100'000
Solidaritätsfonds	Fonds de solidarité	4'461	-	5'860
Kampagnen	Campagnes	380'000	230'000	287'000
Avenir vert	Avenir vert	50'000	-	195'000
Kantonalparteienfonds	Fonds pour les Partis cantonaux	33'917	-	31'009

Bern, 27. Mai 2025



Rahel Estermann
Generalsekretärin GRÜNE Schweiz



Michael Töngi
Kassier GRÜNE Schweiz

ANNEXE AUX COMPTES 2024

27.05.2025

Par souci de transparence, les VERT-E-S suisses publient le présent document sur la gestion et le financement du parti, en complément du bilan financier annuel.

SOMMAIRE

1	Bases légales	2
1.1	Extraits des statuts	2
1.2	Membres de la direction	3
1.3	Organe de contrôle	4
1.4	Responsabilités financières	4
2	Rapport financier	4
2.1	Principes régissant la présentation des comptes et leur évaluation	4
2.2	Continuité	4
2.3	Explications relatives au bilan	4
2.3.1	Liquidités	4
2.3.2	Œuvres d'art	4
2.3.3	Réserves	5
2.4	Explications relatives au compte de résultat	5
2.4.1	Entrées	5
2.4.2	Dépenses	6
3	Signatures	6

1 BASES LÉGALES

Les VERT-E-S suisses sont en droit une association au sens des art. 60 et suivants du Code des obligations. Le parti est régi par ses statuts et leurs dispositions d'application, adoptés par l'Assemblée des délégué-e-s.

Ce chapitre répertorie les éléments-clés des statuts relatifs aux comptes annuels et à la gestion du parti, tels qu'ils se présentaient lors de l'exercice et dont la version complète est accessible sous verts.ch/statuts.

Suit la liste des noms, fonctions et durées de mandat des personnes ayant des compétences financières particulières.

1.1 EXTRAITS DES STATUTS

Art. 1 Nom et siège

- Sous le nom de «GRÜNE Schweiz», « Les VERT-E-S suisses », «VERDI svizzeri», «VERDA svizra» est créée conformément aux présents statuts une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Berne.
- Les VERT-E-S suisses sont une fédération de groupements, mouvements et partis politiques qui exercent une activité sur le plan cantonal et qui soutiennent le but de l'association et son programme politique.

Art. 4 Qualité de membre

Art. 4.2 Membres individuels

- Les membres des partis cantonaux sont en général automatiquement membres des VERT-E-S suisses et inversement. Les partis cantonaux décident de leur admission. Les présidences du canton concerné et des VERT-E-S suisses se concertent sur les exceptions et les exclusions.
- Toutes les membres des VERT-E-S suisses s'engagent à verser une cotisation annuelle. Les partis cantonaux veillent à en informer leurs membres de manière appropriée.

Art. 5 Organes

Les organes du parti sont :

- l'assemblée des déléguées
- le comité
- la présidence du parti
- la direction
- le secrétariat général
- le groupe parlementaire de l'assemblée fédérale
- l'organe de contrôle.

Art. 6 Assemblée des délégué-e-s

Art. 6.1 Compétences

L'assemblée des déléguées est l'organe suprême du parti.

Elle a en particulier les compétences suivantes :

- l'approbation des comptes et du budget annuels. L'assemblée des déléguées reçoit pour information le rapport des vérificatrices. Lors de l'approbation des comptes

annuels, l'assemblée des déléguées donne décharge au comité, à la direction et à la présidence

- la fixation et la modification de la cotisation de membre.

Art. 8 Direction

Art. 8.1 Compétences

La direction est l'organe stratégique du parti. Elle a notamment les compétences suivantes :

- l'élaboration du budget annuel et le contrôle de sa mise en œuvre avec la trésorière
- la fixation de la structure et des tâches principales des employées du secrétariat général, ainsi que la confirmation du règlement du personnel
- l'élection de la secrétaire générale

Art. 10 Secrétariat général

- Le secrétariat général est l'organe opérationnel du parti. Sa tâche principale est la mise en œuvre des décisions des organes du parti et les travaux nécessaires au fonctionnement du parti.
- La secrétaire générale dirige le secrétariat général. Elle a notamment [pour compétence] la direction et l'engagement du personnel.

Art. 13 Organe de contrôle

- L'assemblée des déléguées élit deux vérificatrices des comptes pour 4 ans. Elles sont rééligibles.
- Les vérificatrices examinent la comptabilité et font un rapport à l'assemblée des déléguées.
- Les vérificatrices ne peuvent pas être membres du comité.

Art. 14 Ressources

Les VERT-E-S suisses se financent principalement par :

- les cotisations des membres individuelles selon l'article 4.2. Celles-ci sont perçues soit par les partis cantonaux et transmises aux VERT-E-S suisses, soit, à la demande des partis cantonaux, directement par les VERT-E-S suisses
- des contributions liées à des mandats
- des dons et des legs
- d'autres ressources éventuelles
- l'assemblée des déléguées fixe le montant de la cotisation de membre.

Art. 15 Responsabilité

Seule la fortune de l'association est garante des obligations de l'association. Toute responsabilité des membres collectifs dépassant le montant de leurs cotisations est exclue.

Art. 16 Signature

Les VERT-E-S suisses sont engagés financièrement par la signature collective à deux de la présidente, de la trésorière ou de la secrétaire générale. Pour les affaires courantes, la trésorière et la secrétaire générale disposent de la signature individuelle.

1.2 MEMBRES DE LA DIRECTION

Lisa Mazzone, présidente, depuis le 06.04.2024

Balthasar Glättli, président, jusqu'au 06.04.2024

Aline Trede, présidente du groupe parlementaire, depuis le 29.05.2020
Florence Brenzikofer, vice-présidente, jusqu'au 06.04.2024
Isabelle Pasquier-Eichenberger, vice-présidente, jusqu'au 06.04.2024
Franziska Ryser, vice-présidente, jusqu'au 06.04.2024
Nicolas Walder, vice-président, depuis le 20.06.2020
Sibel Arslan, vice-présidente, depuis le 26.03.2022
Margot Chauderna, vice-présidente, depuis le 25.03.2023
Marionna Schlatter, vice-présidente, depuis le 06.04.2024
Michael Töngi, vice-président, depuis le 06.04.2024
Samantha Bourgoïn, vice-présidente, depuis le 06.04.2024
Rahel Estermann, secrétaire générale, depuis le 01.01.2023 (sans droit de vote)

1.3 ORGANE DE CONTRÔLE

Von Graffenried AG Treuhand, depuis le 29.03.2025

1.4 RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

Michael Töngi, trésorier, depuis le 06.04.2024
Franziska Ryser, trésorière, jusqu'au 06.04.2024
Rahel Estermann, secrétaire générale, depuis le 01.01.2023
Cyrill Bolliger, responsable des Services centraux, jusqu'au 28.02.2024
Debora Zahn, comptable, depuis le 01.11.2021
Maria Iannino, gestionnaire des salaires, depuis le 13.11.2021 (anc. trésorière)

2 RAPPORT FINANCIER

2.1 PRINCIPES RÉGISSANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES ET LEUR ÉVALUATION

La comptabilité, le bilan et son évaluation sont régis par les dispositions des art. 957ss du Code des obligations sur la comptabilité commerciale. Les comptes 2022, qui incluent bilan, compte de résultats et leur annexe, offrent un aperçu solide de la situation financière du parti.

2.2 CONTINUITÉ

Depuis 2022, ce sont les montants bruts qui sont systématiquement comptabilisés. La présentation et l'évaluation suivent les mêmes principes que l'année précédente.

2.3 EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN

2.3.1 LIQUIDITÉS

Les liquidités sont élevées. À aucun moment, elles n'ont risqué de faire défaut.

2.3.2 ŒUVRES D'ART

Les VERT-E-S ne possèdent aucune œuvre d'art en propre.

2.3.3 RÉSERVES

Nous avons six types de réserve :

- 1 le fonds pour les élections fédérales de 2024, doté au 31.12.2024 de 90'000 CHF.
- 2 le fonds pour le personnel, doté au 31.12.2024 de 100'000 CHF et dont l'alimentation et l'usage sont soumis à la CCT depuis 2022 ;
- 3 le fonds de solidarité, instauré en marge de la CCT 2022 et doté au 31.12.2024 de 5'860 CHF. Il est alimenté par des cotisations salariales du personnel, les VERT-E-S suisses en assurant la gestion fiduciaire. Ce fonds sert uniquement à couvrir les frais d'exécution de la CCT côté personnel.
- 4 le fonds pour les campagnes, doté au 31.12.2024 de 287'000 CHF. En raison de recettes plus élevées, seuls 93'000 CHF sur les 150'000 CHF budgétés ont été dissous;
- 5 une réserve de 195'000 CHF pour le développement du parti au 31.12.2024, grâce à l'apport de 145'000 CHF durant l'année sous revue. La réserve « Avenir vert » a servi au début 2024 à soutenir le démarrage de la nouvelle présidence, à mobiliser le parti et à développer les contacts avec la base Verte, les milieux scientifiques, la société civile et l'économie. La réserve de l'année précédente (50'000 CHF) a soutenu la nouvelle présidence (salaire de la présidente) et le Sommet du changement. Parallèlement, il a été possible constituer une nouvelle réserve Avenir Vert (195'000 CHF), car la contribution de Carmita Burkard n'ayant pas été épuisée, elle est disponible pour les activités de ce projet en 2025 ;
- 6 le Fonds pour les partis cantonaux doté de 31'000 CHF au 31.12.2024. Il est alimenté par la contribution des VERT-E-S suisses de 22'000 CHF et celles des partis cantonaux de 17'692 CHF, soit 39'692 CHF au total, et par le solde de 2023 de 33'917 CHF, moins les aides accordées aux partis cantonaux de 42'600 CHF. L'utilisation de ce Fonds fait l'objet d'un règlement dédié adopté par le Comité le 19.06.2021.

2.4 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.1 ENTRÉES

2.4.1.1 En général

Les contributions liées au groupe parlementaire, comprenant les contributions des élus et élues et des juges au niveau fédéral, représentent 45% des entrées.

Les cotisations des membres versées aux VERT-E-S suisses s'élèvent à près de 15 % des ressources en 2024.

2.4.1.2 Dons

En 2024, les dons ont augmenté de 85% par rapport au budget, grâce surtout au don majeur de 400'000 CHF de Carmita Burkard et des dons supplémentaires de 60'000 CHF. Par conséquent, les dons représentent 37% des entrées.

En application des règles sur la transparence du financement des VERT-E-S suisses, nous publions les contributions individuelles de plus de 10'000 CHF.¹

¹ Disponibles sous <https://verts.ch/financement-du-parti>.

Contributions de plus de 10'000 CHF :

- Raiffeisen : 22'167 CHF
- AXA : 19'940 CHF
- La Mobilière : 21'400 CHF
- Groupe Mutuel : 10'000 CHF
- Helvetia : 11'083,35 CHF
- C. Burkard Kroeber : 400'000 CHF
- J. Maire: 20'500 CHF
- P. Hug: 12'000 CHF

2.4.1.3 Autres entrées

En passant systématiquement aux valeurs brutes, toutes les participations aux coûts d'une campagne, etc. sont comptabilisées sous *autres entrées* depuis 2022. Elles ne sont budgétées ni comme *entrées*, ni sur les *comptes des dépenses* correspondants.

2.4.2 DÉPENSES

2.4.2.1 En général

Les dépenses se divisent essentiellement en trois blocs : frais de campagne et de communication médiatique (21 % du total des dépenses), frais liés aux organes du parti (16 % du total des dépenses) et les charges de personnel (58 % du total des dépenses).

2.4.2.2 Charges de personnel

Les charges de personnel (pour un total d'env. CHF 1,5 million en 2024, y compris les salaires, charges sociales et autres frais liés aux employé-e-s) concernent 1480% de poste, répartis entre 21 personnes, y compris deux stagiaires, dont le mandat est de 6 mois à 100%. La secrétaire générale a également été employé-e-s à 100%.

2.4.2.3 Fourchette salariale

Pour un poste à plein temps, le salaire brut annuel le plus élevé se monte à 120'644 CHF, le plus bas à 79'227 CHF. La fourchette salariale est par conséquent dans un rapport de 1:1,5. Un poste de stagiaire a été indemnisé à hauteur de 28'811 CHF.

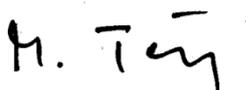
À partir du 1.1.2022, le personnel des VERT-E-S suisses est soumis à une convention collective de travail (CCT), dotée d'une grille salariale déterminée.

3 SIGNATURES

Berne, le 27 mai 2025



Rahel Estermann
secrétaire générale



Michael Töngi
trésorier



VON GRAFFENRIED
TREUHAND

Bericht der Revisionsstelle
zur eingeschränkten Revision
an die Delegiertenversammlung des Vereins

GRÜNE Schweiz

BERN

über die Prüfung der Jahresrechnung
abgeschlossen am 31. Dezember 2024

Bern, 27. Mai 2025 (0/0/1)



VON GRAFFENRIED

TREUHAND

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Delegiertenversammlung des Vereins GRÜNE Schweiz, Bern

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Vereins GRÜNE Schweiz für das am 31. Dezember 2024 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft. Die eingeschränkte Revision der Vorjahresangaben ist von einer anderen Revisionsstelle vorgenommen worden. In ihrem Bericht vom 29. April 2024 hat diese eine nicht modifizierte Prüfungsaussage abgegeben.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

Bern, 27. Mai 2025 zab

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald
dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte

Bruno Zaugg
dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Beilage:
Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)